

7.—Valeur de tous les produits de la pêche, par province, 1957-1961

NOTA.—Les chiffres de 1917-1956 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à compter de l'édition de 1922-1923. Les totaux par période de cinq ans, depuis 1870, figurent à la p. 615 de l'édition de 1956.

Province ou territoire	1957	1958	1959	1960	1961
	(milliers de dollars)				
Terre-Neuve.....	26,750	25,746	31,675	33,783	33,119
Île-du-Prince-Édouard.....	4,410	5,449	5,961	7,261	6,093
Nouvelle-Écosse.....	45,779	50,812 ¹	50,480 ¹	51,753	55,593
Nouveau-Brunswick.....	22,293	24,623	28,367	33,130	26,386
Québec.....	7,580	7,827	7,856	7,622	8,131
Ontario.....	7,928	8,180	5,475	5,606	6,464
Manitoba.....	5,929	6,844	6,689	7,035	6,214
Saskatchewan.....	2,010	2,339	2,596	2,830	3,166
Alberta.....	1,451	1,450	1,684	2,021	1,701
Colombie-Britannique.....	63,650	97,016	67,067	53,983	78,758
Territoires du Nord-Ouest.....	1,298	1,235	1,146	1,075	1,179
Total¹.....	188,018	231,540	203,040	198,005	222,879
Poisson de mer.....	168,769	210,931	184,879	178,750	203,568
Poisson d'eau douce.....	19,249	20,609	18,161	19,255	19,311

¹ Le total ne concorde pas avec la somme des chiffres provinciaux parce que le chiffre du poisson de fond salé (sauf le poisson déossé) est celui des ventes plutôt que de la production; le double emploi relatif au hareng bouffi a aussi été éliminé.

PARTIE II.—LES FOURRURES

Section 1.—L'industrie des fourrures*

Piégeage.—On peut dire que sans les fourrures l'histoire du Canada aurait probablement été bien différente. Les récits fabuleux de DesGroseilliers et de Radisson au sujet d'un pays qui abondait en animaux à fourrure intéressèrent Charles II d'Angleterre en 1665, ce qui engendra directement la Compagnie de la Baie d'Hudson; ce sont aussi les fourrures qui permirent aux premiers colons établis le long du Saint-Laurent d'acheter en France les articles de première nécessité. Même si leur nouveau pays regorgeait de ressources presque illimitées, les colons se sont vite rendu compte qu'ils manquaient de débouchés pour leurs produits de ferme et de boisé; dans la plupart des cas, seul le piégeage leur fournissait des revenus immédiats. Les fourrures du Nouveau-Monde ont facilement trouvé marché en Europe et, dès ses débuts jusqu'au tournant du XIX^e siècle, le piégeage est resté la principale industrie du Canada.

Bien que l'importance relative de l'industrie des fourrures dans l'économie canadienne ait diminué au cours des années, le piégeage intervient encore pour beaucoup dans le revenu national. En dépit de l'activité incessante du piégeage, depuis nombre d'années, la population d'animaux à fourrure sauvages s'est bien maintenue et, même dans les régions habitées, on parvient encore à capturer de nombreux spécimens de certaines espèces. Toutefois, la faune a généralement reculé à mesure que la colonisation a avancé; aussi, les principales zones de piégeage se trouvent-elles maintenant dans les parties septentrionales des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest.

La réglementation, qui comprend l'établissement de réserves naturelles et la protection d'espèces rares par la limitation des captures ou par l'interdiction complète pour un certain temps à fort aidé à la conservation des animaux à fourrure sauvages. De plus, dans maintes régions productives, les autorités provinciales et territoriales ont établi un régime d'inscriptions en vertu duquel des zones de piégeage sont assignées en permanence à des particuliers. Ce régime rend le trappeur responsable de la conservation des animaux à fourrure dans sa propre zone et l'encourage à pratiquer un piégeage moins intensif des espèces qui menacent de se faire rares. Avant l'attribution de zones de piégeage à des particuliers, le trappeur tendait à lever le plus de pelleteries possible, sachant que s'il essayait de pratiquer la conservation un autre trappeur viendrait dépeupler son territoire.

*Rédigé par M. A. Stewart, Direction de la production et des marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.